

EMISSIONS DE TITRES DE CAPITAL 2019
SOCIETES DE LA COTE DE LA BOURSE

N° de Visa	Date de Visa	Sociétés	Nature de l'opération	Montant nominal en D.	Nbre de titres émis	Nominal en D	Prix d'émission en D	Parité	Jouissance	Montant de l'opération en D.	Période de souscription ou d'attribution	Souscription publique ou Distribution entre actionnaires	Capitaux levés en D
19-1019	19/2/19	Arab Tunisian Lease -ATL-	en numéraire	10 000 000 (4)	10 000 000 (4)	1	2,100	2n/5a	1/7/19	21 000 000	du 06/03 au 05/04/2019	Redistribution entre les actionnaires : du 11 au 19/04/19 Souscription du public : du 24/04 au 24/05/19 Limitation au montant souscrit à condition qu'il atteigne au moins les 3/4 de l'augmentation	15 750 000
19-1024	29/3/19	Banque Nationale Agricole -BNA-	En numéraire	144 000 000	28 800 000	5			1/1/19		du 15/04 au 21/06/2019	Redistribution entre les actionnaires : du 27/06 au 03/07/19 Souscription du public : du 08 au 12/07/19 Faculté de se limiter au montant souscrit à condition qu'il atteigne au moins les 3/4 de l'augmentation	168 172 224
			Incorporation de réserves	140 800 000 (1)	28 160 000 (1)		12,000	4n/5a		337 920 000			
				3 200 000	640 000		-	1g/55a		3 200 000	à partir du 15/014/2019		
-	-	Société Tunisie Valeurs	Incorporation de réserves	10 000 000	2 000 000 (2)	5	-	1g/1a	1/1/19	10 000 000	à partir du 29/04/2019	-	-
-	-	Société de Fabrication des Boissons de Tunisie - SFBT-	Incorporation de réserves	33 000 000	33 000 000	1	-	1g/5a	1/1/18	33 000 000	à partir du 13/05/2019	-	-
19-1027	29/4/19	Société Land'Or	En numéraire	5 452 935 (6)	5 452 935 (6)	1			1/1/19	44 986 713,750			
			Avec exercice des droits préférentiels de souscription	4 846 875 (6)			8,250	1n/1a		39 986 718,750	du 20/05 au 28/06/2019	Redistribution entre les actionnaires : du 01 au 05/07/19 Souscription du public : du 08 au 12/07/19 Faculté de se limiter au montant souscrit à condition qu'il atteigne au moins les 3/4 de l'augmentation	37 630 882
			Avec suppression des droits préférentiels de souscription	606 060	606 060		8,250			4 999 995			
19-1028	30/4/19	Société d'Articles Hygiéniques -SAH-	En numéraire (3)	5 026 597	5 026 597 (3)	1	10,000	1n/12a	1/1/19	50 265 970	du 16/05 au 21/06/2019	Faculté de se limiter au montant souscrit à condition qu'il atteigne au moins les 3/4 de l'augmentation	50 265 970
											prorogé au 28/06/2019		
-	-	Euro-Cycles S.A	Incorporation de réserves	810 000	810 000	1	-	1g/10a	1/1/19	810 000	à partir du 01/07/2019	-	-
-	-	Tunisie Leasing et Factoring -TLF-	Incorporation de réserves	2 250 000	450 000	5	-	1g/23a	1/1/19	2 250 000	à partir du 01/07/2019	-	-
-	-	Telnet Holding	Incorporation de réserves	1 102 800	1 102 800	1	-	1g/10a	1/1/19	1 102 800	à partir du 01/07/2019	-	-
-	-	Manufacture de Panneaux Bois du Sud MPBS-	Incorporation de réserves	1 420 650	710 325	2	-	1g/10a	1/1/19	1 420 650	à partir du 10/07/2019	-	-
-	-	Société Tunisienne d'Email -SOTEMAIL-	En numéraire avec libération par compensation de créances (5)	4 000 000	4 000 000	1	2,000	-	1/1/19	8 000 000	-	-	-
-	-	Société Elbène Industrie	Réduction du capital (7)	20 000 000	10 000 000	2	-						20 000 000
			En numéraire (8)	45 000 000	22 500 000	2	2,000	-	17/7/19	45 000 000	du 19/08 au 20/09/2019	-	65 000 000

(1) Dont 14 145 648 actions nouvelles à souscrire par l'Etat Tunisien et les entreprises publiques selon la même parité et à libérer par compensation de créances certaines, échues et dont le montant est connu par la banque.

(2) La parité d'attribution des actions gratuites étant d'une action gratuite pour une action ancienne, il n'était pas nécessaire de créer des droits d'attribution.

(3) En vue de respecter la parité d'exercice des droits de souscription, la société procèdera au rachat et à l'annulation d'un droit rompu.

(4) Augmentation de capital réalisée à hauteur de 75% du montant initialement émis.

(5) Augmentation de capital réservée à la Société Moderne de Céramique -SOMOCER-.

(6) L'augmentation de capital avec exercice des droits préférentiels de souscription a été réalisée à hauteur de 82% du montant initialement émis, soit un montant nominal souscrit de 3 955 259 dinars et ce, par la souscription à

(7) Par la réduction de la valeur nominale de l'action de 4 dinars à 2 dinars.

(8) Dont un montant de 25 000 000 dinars (soit 12 500 000 actions nouvelles) à souscrire par la BIAT, la STB et la BNA et à libérer par compensation de créances bancaires échues et certaines, et un montant de 20 000 000